

## **Noël 2017 : « La grande (dés)illusion » des capitaines non-admis**

En 1937 Gabin nous offrait un spectacle mémorable dirigé par Renoir (La Grande Illusion); en 2017 la DGSCGC en fait de même, dirigée par Avenir Secours. Ce dernier film pourrait être sous-titré « *Quand la DG humilie ses capitaines, avec la complicité du syndicat majoritaire (pour l'instant) des cadres* ».

Vendredi 15 décembre, moins d'un mois avant l'écrit, paraissait une liste de 238 noms admissibles pour présenter l'examen de commandant de sapeurs-pompiers professionnels.

Il serait injuste de parler d'amateurisme, **le mépris semble plus adapté**. La DGSCGC se refuse à communiquer sur le nombre de dossiers recalés par la souveraineté d'un jury, dont deux membres au moins, seraient des représentants du personnel, avec une conception toutefois particulière de cette fonction ...

Par syllogisme, si l'on reprend la référence ultime pour la DG que doit représenter le cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels, nous pouvons légitimement penser, que le profil des candidats n'ayant pas franchi le cap de l'examen du dossier, ne valent pas une note de 5/20.

### **Le bilan de l'année, qui n'est pas encore finie, est affligeant pour les capitaines :**

- **spoliés pour commencer par une réforme des emplois de direction tirant vers le bas ceux qui ne font pas partie de l'oligarchie (des échelons à 4 ans pour les capitaines avec un reclassement directement à l'échelon inférieur, mais heureusement à 1 an pour les contrôleurs généraux),**
- **puis humiliés par l'Administration, avec cette parodie d'examen, organisée dans des conditions frisant le ridicule, avec la complicité d'une organisation qui se dit représentative des cadres.**

L'examen professionnel est censé permettre la promotion au grade supérieur au bénéfice notamment d'un parcours qualifiant.

Au-delà de cette déconsidération de l'encadrement des officiers de sapeurs-pompiers de France, comment ne pas s'interroger sur la rupture d'égalité entre les candidats. **Des parcours brillants ont été laissés sur le bord de la route partout en France, sans aucune raison, avec un mépris indigne des cadres.**

**Comment ne pas s'interroger sur les conditions d'organisation de cet examen professionnel dépourvu de lettre de cadrage.** Voilà peut-être une explication à autant d'improvisation, d'opacité et d'irrespect du principe élémentaire d'égalité de traitement des candidats.

Avenir Secours qui laisse entendre via twitter qu'une réunion bilatérale pourtant programmée s'est réunie en urgence tente de se dédouaner de toute implication dans cette parodie ! La panique gagne les complices dans cette affaire !

**Il est temps d'arrêter de jouer avec la carrière des officiers, il est temps de mettre un terme aux jeux d'influence et aux réseaux occultes, il est temps que la transparence prenne la place de l'arbitraire ! Après avoir dénoncé les manigances liées aux concours et examens des lieutenants, c'est au tour des Capitaines d'en faire les frais !**

**La Fédération Autonome SPP-PATS, seul syndicat à représenter tous les sapeurs-pompiers professionnels face aux excès des dominants, va saisir le ministre d'État, ministre de l'Intérieur pour dénoncer cette mascarade.**

Nous n'excluons pas un recours devant les tribunaux compétents pour que soient reconnus dans leur droit et leur honneur, la majorité des capitaines victimes de cet examen.

***Construire ensemble, défendre vos droits : l'engagement AUTONOME***

***Pour diffusion et affichage***